

Obtenir un financement, l'affaire de tous mais surtout la vôtre

◆ **Soyez un acteur de la recherche de votre financement**

◆ **Soyez incitateur** auprès de votre club, votre commune, votre fédération, votre pôle emploi...

DES CONSEILS !

◆ Commencez **très tôt** votre recherche, bien avant votre entrée en formation (ex : 6 mois pour un CIF, 3 mois pour un plan de formation...)

◆ **Ne vous contentez pas d'un seul financement.** Certaines prestations (ou aides) peuvent se cumuler (Ministère des sports et pôle emploi)

◆ Privilégiez les contrats (apprentissage ou professionnalisation) si vous êtes en formation professionnelle initiale (ex : préparer un DESJEPS avec votre club)

◆ N'hésitez pas à aller voir les **liens proposés** →→→

◆ Analysez le document présenté car vous cumulez **au moins 2 statuts** (ex : SHN et demandeur d'emploi ou SHN et jeune de 16 à 25 ans ...)

◆ D'autres dispositifs existent, n'hésitez pas à contacter le **conseil général**, votre **commune** ou votre **club**.

◆ **Les dispositifs présentés peuvent évoluer !**

◆ **Attention, ces informations sont susceptibles de modification en permanence. Référez-vous au site internet du financeur.**

VOUS ÊTES	LES DISPOSITIFS	CONDITIONS	LES FINANCEURS	RÉMUNÉRATION	COÛT DE LA FORMATION	CONTACTS	
SPORTIF DE HAUT NIVEAU	Les aides personnalisées	Etre inscrit sur les listes ministérielles	Ministère des sports/DRJSCS	Aides pour pallier les difficultés des SHN pour atteindre l'excellence sportive. Versées sur décision des DTN, par le CNOSF directement au SHN.	Personnalisé	Contacteur le Correspondant régional du SHN www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/correspondant_regionaux_internet_oct_2006.pdf	
	ASP : allocation service et paiement	SHN en formation professionnelle, sans rémunération	INSEP	300 € à 600 € (en fonction activité salariée antérieure)	Non	INSEP votre responsable de pôle	
JEUNE DE 16 À 25 ANS RÉVOLUS	PAS : parcours animation sport	Etre résidant en Zone Urbaine Sensible ou en grande difficulté sociale. Avoir entre 16 et 30 ans. Avoir une 1 ^{ère} expérience dans l'animation. Viser l'obtention du BAPAAT, BPJEPS ou BEES 1.	Votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale	Accompagnement à une formation professionnelle recherche de co-financement (Mission locale-club)		La DDCS de votre domicile	
	Contrat d'apprentissage	En formation en alternance et vous devez trouver votre entreprise d'accueil	CFA (DUTTC) ou ARFA (BPAPT ou DES)	25 à 78 % du SMIC suivant l'âge et l'ancienneté dans le contrat	Total	www.arfa-idf.asso.fr vosdroits.service-public.fr/particuliers/N443.xhtml www.lapprenti.com	
	Contrat de professionnalisation		OPCA	55 à 100 % du SMIC suivant l'âge et l'ancienneté dans le contrat	Total	Votre futur employeur vosdroits.service-public.fr/particuliers/N443.xhtml	
	Chéquier qualifiant (IDF)	Suivi par une mission locale. Formations de niveau V ou IV et débouchant sur une certification	Le conseil régional d'Ile-de-France ou autre région (sous autre appellation)	Eventuelle	Partiel ou total (max 3800 €)	www.iledefrance.fr/aides-regionales/dossier-importation/chequier-qualifiants/	
	Fonds d'aides aux jeunes	Etre en grande difficulté sociale	Votre conseil général	Eventuelle	Eventuelle	Votre mission locale : www.cnml.gouv.fr ou l'assistante sociale de l'INSEP	
	Bourses locales ou départementales	Selon conditions locales	Votre conseil régional, conseil général, commune	Eventuelle	Eventuelle	service-public.fr/ puis rubrique annuaire	
JEUNE DE PLUS 25 ANS	RSA : revenu de solidarité active	Etre sans ressources (s'inscrire à Pôle Emploi)	Département	Le montant dépend de votre situation personnelle	Eventuelle	Assistante sociale locale ou assistante sociale INSEP www.rsa.gouv.fr	
DEMANDEUR D'EMPLOI (ÊTRE INSCRIT À PÔLE EMPLOI)	Déductions fiscales	Si vous suivez une formation, vous pouvez déduire certains frais aux frais réels	Ministère des finances	Le montant dépend de votre situation personnelle		Votre centre des impôts ou contactez "Impôts-Service" au 0810 467 687	
	AREF : allocation de retour à l'emploi en formation	Indemnisé	PÔLE EMPLOI	Montant allocation chômage dans la limite de ses droits	AFAP : aide aux frais associés à la formation : repas, transport et hébergement (attribution pas automatique)	Votre pôle emploi ou www.pole-emploi.fr/candidat/info-formation-@/index.jsp?id=40693	
	RFPE : rémunération de formation Pôle emploi	Non indemnisé		Le montant dépend de votre situation personnelle			
	AFAP : aide aux frais associés à la formation	Formation validée par pôle emploi		Prise en charge sous conditions locales du coût de la formation			Partiel ou total
	AIFP : allocation individuelle de formation professionnelle	Formation non disponible dans le catalogue des formations (Pôle Emploi, la région...)		Conseil régional d'Ile-de-France ou autre région (sous autre appellation)			Ouvre droit à l'ASP ou à l'ARE
	Chéquier qualifiant (IDF)	Formations de niveau V ou IV et débouchant sur une certification	OPCA	MINIMUM SMIC	Total	Votre futur employeur vosdroits.service-public.fr/particuliers/N443.xhtml	
	Contrat de professionnalisation	+ de 26 ans (en recherche d'emploi)					
SALARIÉ	CIF : congé individuel de formation (demande à faire au moins 6 mois avant le début de la formation)	Salarié en CDI (24 mois d'ancienneté dont 12 mois dans l'entreprise) ou en CDD (24 mois consécutifs ou non sur 5 ans dont 4 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois)	Les OPCA dont Uniformation pour la filière sport (si l'entreprise y cotise)	Salaire de référence	Partiel ou total (15 €/h) mini : 35h maxi : 1607h	L'employeur et l'OPCA dont www.uniformation.fr www.fongecif.com/ www.agefos.com/	
	DIF : droit individuel à la formation 20h/an cumulable sur 6 ans (120h)		Les OPCA dont Agefos, Uniformation... (si l'entreprise cotise)	Salaire si la formation a lieu sur le temps de travail ; indemnité, si la formation hors temps de travail : 50% salaire	Partiel ou total		
	PP : période de professionnalisation	Salarié en CDI ou CUI-CAE/CIE qui souhaite évoluer ou préparant une formation professionnelle (CQP, BP...)		Salaire	Total ou partiel (9,15 €/h) réglé à l'employeur		
	DAF : demande aide financière (aides financières individuelles)	L'entreprise		Salaire	Partiel ou total		
	PF : plan de formation interne de l'entreprise (demande à faire au moins 3 mois avant le début de la formation)	CDD, CDI	Votre club ou entreprise	Salaire	Partiel ou total	Votre employeur	
	Déductions fiscales	Si vous suivez une formation, vous pouvez en déduire certains frais aux frais réels	Ministère des finances	Le montant dépend de votre situation personnelle		Votre centre des impôts Contactez "Impôts-Service" au 0810 467 687	
ÉTUDIANT	Bourses universitaires	Sous réserve des ressources	CROUS	1440 € à 4140 €/an	Frais d'inscription réduits	Université d'accueil ou www.cnous.fr/	
	Allocation diversité	Préparer un concours de la fonction publique (Professorsat de sport, CAPEPS...) et sous conditions des ressources	Préfecture de région (lieu de formation)	2000 € maximum (sur dossier)	Non	Assistante sociale INSEP	
PERSONNE HANDICAPÉE	Contrat d'apprentissage	Sans condition d'âge pour les personnes reconnues handicapées	CFA (DUTTC) ou ARFA (BPAPT ou DES)	En fonction de l'âge %smic	Total	www.arfa-idf.asso.fr - www.lapprenti.com vosdroits.service-public.fr/particuliers/N443.xhtml	
	Aides à la formation	Bénéficier d'un statut de personne handicapée (ex : RQTH...)	AGEFIPH ou maison du handicap	Prise en charge sous conditions locales du coût de la formation	Rémunération possible	www.agefiph.fr/index.php?nav1=accueil	

VOS CONTACTS A L'INSEP



Sandra BESGROVE - Responsable des financements des formations
Tel : 01.41.74.43.83 - Courriel : sandra.besgrove@insep.fr

Virginie MERCKEL - Responsable de l'accès à l'emploi
Tel : 01.41.74.41.79 - Courriel : virginie.merckel@insep.fr

Yasmina ZOUAOUI - secrétaire du service de la formation et l'accès à l'emploi
Tel : 01.41.74.45.23 - Courriel : yasmina.zouaoui@insep.fr

L'assistante sociale de l'INSEP : 01 41 74 41 93

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES FINANCEMENTS

Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr/index/sport-et-compétition/sport-de-haut-niveau/

Les sites du Service public : www.vosdroits.service-public.fr/particuliers/N19806.xhtml, www.rsa.gouv.fr, www.cnous.fr

Le site du ministère du travail : www.emploi.gouv.fr/formation_professionnelle/index.php

Mission locale : www.cnml.gouv.fr/annuaire/

Pôle Emploi : www.pole-emploi.fr/candidat/info-formation-0/index.jsp?id=40693

Les OPCA dont www.uniformation.fr, www.fongecif.com et www.agefos.com

Mais aussi :

- ◆ Votre fédération sportive, votre club,
- ◆ Votre syndicat professionnel,
- ◆ Votre Conseil Régional ou votre Conseil Général - service des sports,
- ◆ Votre Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale (Pour l'Île de France : www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr/)

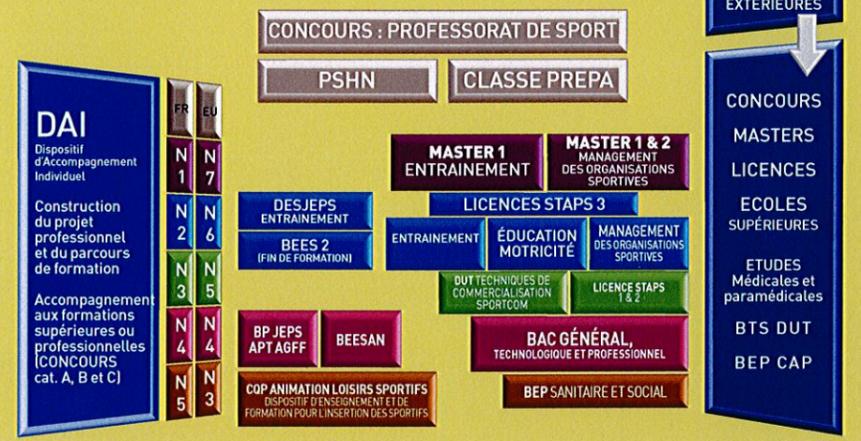
COMMENT FINANCER VOTRE PROJET DE FORMATION

Création graphique d'Eric SAULT (www.eric-sault.com) - Photographies de Vincent DILL © 2011



ORIENTATION ET POSITIONNEMENT TOUT AU LONG DU CURSUS

FORMATIONS INSEP - SFAE



INSTITUT NATIONAL DU SPORT,
DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE

11, AVENUE DU TREMBLAY - 75 012 PARIS
TÉL : 01 41 74 41 00 - WWW.INSEP.FR

INSEP INSTITUT NATIONAL DU SPORT,
DE L'EXPERTISE
ET DE LA PERFORMANCE



Ici nous formons des champions mais aussi les acteurs professionnels de demain